BULLETIN D'INFORMATIONS SCOLAIRES

2015-2016

Ecole enfantine et primaire
Cheyres-Châbles

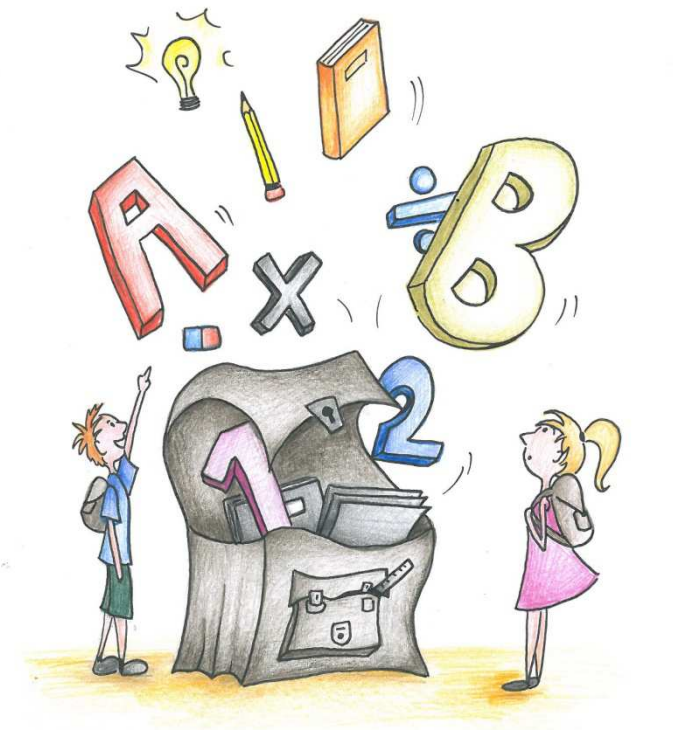

Document à conserver toute l'année

à à @ @ Pour en savoir plus :	Vous trouvez ce document et d'autres infos sur le site de l'école : http://ccfont.educanet2.ch

SOMMAIRE

Le billet du président de la commission scolaire pages 3 et 4
Rôle et fonctions du responsable d'établissement (RE) page 4
Le mot des enseignants et de la CS pages 5 et 6

Calendrier scolaire **page 7**

Coordonnées des enseignants pages 8 et 9

Répartition des classes pour 2015-2016 page 10

Matériel à apporter à la rentrée scolaire **page 11**

Horaires des classes page 12

Horaires d'éducation physique + cours de natation page 13
Activités sportives (descriptif et matériel utile) page 14
Horaire et descriptif des activités créatrices (ACT et ACM) page 15

Horaires des bus page 16
Règlement des transports scolaires pages 17 et 18

Sur le chemin de l'école : sécurité et recommandations page 19

Pedibus (descriptif et informations) page 20

Règles de vie page 21
Charte internet page 22
Camp de ski et autres activités page 23
Catéchisme et enseignement biblique interreligieux romand (Enbiro) page 24
Médecine scolaire et prévention des poux pages 25 et 26

Education sexuelle et service dentaire scolaire page 27
Service auxiliaire scolaire SAS page 28

Quelques services professionnels page 29

Bibliothèque et ludothèque page 30

Demande de congé, absences page 31

Absences de courte durée (comment procéder) page 32

Les données figurant dans ce bulletin sont celles connues en date du 11 juin 2014.
Si vous déplorez des manques dans le contenu de cette brochure, n'hésitez pas à en informer la responsable d'établissement ou les enseignant(e)s.

Merci à Hélène Pillonel de son dessin de couverture pour illustrer et marquer cette nouvelle année scolaire !

BILLET DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Chers élèves, chers parents, chers enseignants,

Nous vivons une période charnière pour l'enseignement obligatoire dans le canton de Fribourg avec l'introduction de la nouvelle loi scolaire. Des changements importants se profilent dès la rentrée tant au niveau de la répartition des tâches entre le canton et les communes que dans l'organisation interne des cercles scolaires. Un élément réjouissant pour nos communes est que notre cercle a une taille suffisante pour garantir son autonomie à long terme. Ceci nous permet de poursuivre sereinement le développement de nos infrastructures et de nos équipements. Depuis l'année dernière, une phase pilote avec des tableaux interactifs a démarré dans les pavillons de Cheyres. Cette expérience étant positive, toutes les classes primaires seront équipées avec ce nouveau matériel dès cet automne.

Plusieurs points relatifs à l'introduction de la nouvelle loi méritent quelques commentaires de ma part. Dès la rentrée, la fonction de responsable d'établissement (RE) sera officiellement introduite. Les compétences des responsables d'établissement seront largement étendues et s'apparenteront à celle d'un directeur d'école. Nous avons d'ores et déjà anticipé ce changement majeur et une collaboration étroite est prévue entre les deux communes et Mme Florence Pittet-Goumaz, notre RE. Au nom des conseils communaux et de tous ceux qui vont continuer à œuvrer pour l'école, je souhaite plein succès à Florence dans ses nouvelles fonctions. Je suis convaincu que cette modification des compétences et des responsabilités va contribuer à assurer une bonne gouvernance et permettra à l'école de répondre à l'évolution des besoins et des attentes. Tous nos enseignants se trouvent également concernés par cette nouvelle organisation mais je suis intimement convaincu que chacun sera acteur motivé pour accompagner ces changements. J'en profite pour les remercier pour cette belle année scolaire et pour la qualité de leur enseignement.

Les changements importants touchent également les structures qui entourent l'école et l'évènement le plus marquant est certainement la disparition des commissions scolaires (CS) dans leur forme et avec leurs compétences actuelles. Avec le soutien de l'ensemble des membres de la commission scolaire, la décision a été prise de dissoudre définitivement la commission dès la rentrée 2015-2016. Je ne peux commenter cette décision sans un petit pincement au cœur au regard de l'engagement de tous mes collègues de la CS ces dernières années et de l'importance du travail accompli. Un vrai esprit d'équipe et une collaboration de tous les instants ont été les clés du succès de notre CS et de l'excellence de la gestion de notre école. Tous les membres ont investi du temps sans compter, parfois dans l'ombre mais toujours avec enthousiasme pour que nos élèves et nos enseignants puissent profiter de conditions propices à un travail de qualité et à un enseignement formateur. Je ne pourrai jamais assez les remercier pour leur engagement et leur soutien. Je peux tout de même essayer de le faire sous une forme des plus lacunaires : MERCI !

A signaler encore que les derniers enfants du village de Font vont quitter notre cercle dès cet automne. Bon vent à eux.

Une page se tourne, mais le grand livre de l'école comporte encore de nombreux chapitres. Il nous incombe d'écrire ces chapitres et de faire en sorte que ce livre soit un ouvrage de référence.

Je vous souhaite encore à toutes et à tous un très bel été.

Jean-Charles Gander
Président de la Commission Scolaire

ROLE ET FONCTIONS DU RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT (RE)

Le Responsable d'Etablissement est un enseignant toujours en activité. Il dépend directement de l'Inspecteur scolaire de l'arrondissement. Il doit suivre une formation spécifique afin d'obtenir un diplôme de directeur d'école.

Il a pour tâches :

-d'assurer le fonctionnement de l'équipe enseignante et la conduite des diverses tâches administratives;

-de veiller à la planification des activités;

-d'assurer la mise en place et le suivi du projet d'établissement;

-de fonctionner en tant qu'interlocuteur entre l'établissement, l'autorité scolaire et les différents partenaires de l'école.

Depuis le mois d'août 2012, Mme Florence Pittet-Goumaz assume cette fonction dans notre Cercle scolaire et dans celui de Murist-Vuissens.

MOT DES ENSEIGNANTS

Chers Parents, chers Enfants,

Nous vous transmettons notre bulletin d'informations 2015-2016 où vous trouverez tous les renseignements dont vous avez besoin concernant l'organisation ainsi que le fonctionnement du cercle.

Merci d'y prêter une attention particulière et de vous y référer durant cette année scolaire.

Voici quelques nouveautés et remarques :

1. La numérotation des années de l'école obligatoire est maintenant adaptée à Harmos. Les années enfantines et primaires correspondent aux années 1H à 8H.

2. Il y aura 2 classes de 3H : une dans le pavillon à Cheyres et une à Châbles.
   Il n'y a plus qu'une classe de 8H à Châbles.

3. Les élèves se rendent à l'école avec une tenue vestimentaire correcte et le maquillage est strictement interdit.

4. L'usage d'appareils électroniques (natel, ipod,…) est interdit dans le cadre de l'école ainsi que lors des trajets en bus.
   En cas de transgression, ils seront confisqués.

5. Les épreuves cantonales de pré-orientation (PPO) auront encore lieu cette année, les 14 et 15 mars 2016.

6. Toute distribution publicitaire aux élèves doit être d'abord accordée par la responsable d'établissement.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous souhaitons une bonne lecture.

Rentrée scolaire :

Jeudi 27 août 2015

- à 08h10 pour les classes 2H à 8H
- à 13h15 pour les 1H

L'alternance ne débute pas le jeudi 27 août mais dès le mardi 1er septembre et jeudi 3 septembre 2015.

L'ACM-ACT et l'éducation physique n'auront pas lieu le premier jour de classe.

Rappel important

Pour toute question, remarque ou souci concernant la vie scolaire de votre enfant, veuillez respecter le processus suivant :

1. Contacter d'abord l'enseignant de votre enfant
2. Dans un deuxième temps la responsable d'établissement
3. En dernier lieu l'inspecteur

Inspecteur des classes primaires et enfantines

M. Jean-Marie Pittet Tél. prof. 026 305 73 80

CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016

Jeudi 27 août 2015	Rentrée scolaire
Vendredi 16 octobre 2015	Fin de la classe - ***Relâches d'automne***
Lundi 2 novembre 2015	Reprise de l'école
Mardi 8 décembre 2015	Congé de l'Immaculée
Vendredi 18 décembre 2015	Fin de la classe -***Vacances de Noël***
Lundi 4 janvier 2016	Reprise de l'école
Semaine du 4 au 8 janvier 2016	Camp de ski de 5H à 8H
Vendredi 5 février 2016	Fin de la classe - ***Vacances de Carnaval***
Lundi 15 février 2016	Reprise de l'école
Jeudi 24 mars 2016	Fin de la classe - ***Vacances de Pâques***
Lundi 11 avril 2016	Reprise de l'école
Jeudi 5 mai /Vendredi 6 mai 2016	Congé /Pont de l'Ascension
Lundi 16 mai 2016	Lundi de Pentecôte
Jeudi 26 juin/Vendredi 27 mai 2016	Congé /Pont de la Fête-Dieu
Vendredi 8 juillet 2016	Clôture de l'année scolaire

Pour en savoir plus :	Calendriers scolaires des prochaines années : http://admin.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm

COORDONNEES DES ENSEIGNANTS

Pour signaler l'absence de votre enfant :

1. Appeler sur le téléphone fixe de la classe
2. Si non-réponse appeler sur le téléphone portable de l'enseignant

Les absences et autres communications ne doivent pas être transmises par messages.

ATTENTION !!! L'école ne communique pas les absences à l'accueil extrascolaire (maladie, course d'école, camp, etc.). Veuillez donc également impérativement appeler le 078 810 33 12 (Mme Roque, responsable de l'AES).

1H-2H		
Clotilde Bersier	Rte d'Yverdon 351 1468 Cheyres	**026/663 12 61** 026/663 41 77 079/205 08 72
Marika Cherbuin	Grange des Bois 30 1482 Cugy	**026/663 12 61** 079/560 85 83
Laurence Grandgirard-Duc	Route d'Yverdon 84 1470 Estavayer-le-Lac	**026/663 23 05** 079/517 51 47
Pascaline Chanex	Impasse des Cerisiers 2 1566 St-Aubin	**026/663 23 05** 076/381 31 68
Annick Zimmermann	Rue du Four 50 1474 Châbles	**026/663 50 77** 079/261 40 41
3H		
Laurence Baechler	Le Visinant 11 1473 Font	**026/663 15 16** 026/663 54 47
Sarah Lienhard	Place de l'église 4 1470 Estavayer-le-Lac	**026/663 15 16** 079/798 88 22
Cindy Michel	Rte de Brit 46 1532 Fétigny	**026/663 58 60** 079/451 39 37
Lara Haldimann	Ch. de Frinzalla 26 1470 Seiry	**026/663 58 60** 079/380 95 70

4H		
Sabine Guinard	Rte St-Eloi 35 1470 Estavayer-le-Lac	**026/663 15 16** 079/777 91 75
Elodie Moignard	Rue centrale 1580 Avenches	**026/663 15 16** 079/890 68 62
5H		
Alexandre Monzione	Rue des Granges 13 1470 Estavayer-le-Lac	**026/663 58 60** 079/287 68 45
6H		
Améline Torche	Av. de la Riollaz 8 1530 Payerne	**026/663 50 76** 079/587 27 47
Marie-Laure Wicht	Vers-chez-Carrard 16 1473 Font	**026/663 50 76** 079/377 84 27
7H		
Florence Pittet-Goumaz	Le Village 196 1532 Fétigny	**026/663 58 60** 079/228 27 07
Céline Pury	Sous la Falaise 33 1568 Portalban	**026/663 58 60** 079/611 19 32
8H		
Nathalie Ducrest	Ch. de la Scie 14 1473 Châtillon	**026/663 58 60** 079/383 60 30
Elodie Moignard	Rue centrale 1580 Avenches	**026/663 58 60** 079/890 68 62
ACT (activités créatrices textiles)		
Monique Wilhem	Le Pâquier 19 1564 Domdidier	**026/663 50 76** 026/675 53 15 077/429 17 94
ACM (activités créatrices manuelles)		
Valérie Müller	Vers-chez-Carrard 12 1473 Font	**026/663 15 16** 079/675 46 91

REPARTITION DES CLASSES 2015-2016

Classes	Lieu	Enseignant(e)s	No tél. classe
1H-2H	Cheyres	Mme Clotilde Bersier Mme Marika Cherbuin	026 663 12 61
1H-2H	Cheyres	Mme Laurence Grandgirard-Duc Mme Pascaline Chanex	026 663 23 05
1H-2H	Cheyres	Mme Annick Zimmermann	026 663 50 77
3H	Châbles	Mme Cindy Michel Mme Lara Haldimann	026 663 58 60
3H	Cheyres Pavillon	Mme Sarah Lienhard Mme Laurence Baechler	026 663 15 16
4H	Cheyres Pavillon	Mme Sabine Guinard Mme Elodie Moignard	026 663 15 16
5H	Châbles	M. Alexandre Monzione	026 663 58 60
6H	Cheyres	Mme Marie-Laure Wicht Mme Améline Torche	026 663 50 76
7H	Châbles	Mme Céline Pury Mme Florence Pittet-Goumaz	026 663 58 60
8H	Châbles	Mme Nathalie Ducrest Mme Elodie Moignard	026 663 58 60
ACT	Cheyres	Mme Monique Wilhem	026 663 50 76
ACM	Cheyres Pavillon	Mme Valérie Müller	026 663 15 16

MATERIEL POUR LA RENTREE

Matériel pour 1H-2H

une paire de pantoufles
un sac (qui restera au vestiaire) contenant une paire de pantoufles de rythmique qui servira pour l'éducation physique et la rythmique
des mouchoirs en papier
4 photos passeport
un tablier manches longues pour le bricolage **avec une suspente et le prénom de l'élève inscrit**

Matériel à apporter le premier jour de classe pour 3H à 8H

des pantoufles
un sac d'école (assez grand pour y mettre un classeur)
un plumier
un taille-crayon avec un boîtier
une paire de ciseaux adaptée (grandeur + pour droitier ou gaucher)
une colle en bâton
des crayons de couleur
des feutres
un cartable (pour y mettre les devoirs)
un tablier à manches longues

Matériel spécifique :

pour 5H-8H
une règle de 30 cm rigide, plate et en plastique

pour 8H
un compas

Affaires de gymnastique : voir rubrique « Activités sportives à l'école »

☞ **Merci de marquer les affaires de votre enfant.**

☞ **Un carton d'objets trouvés est à l'entrée de chaque bâtiment.**
En fin d'année, les objets non récupérés seront donnés à une œuvre de bienfaisance.

HORAIRES DES CLASSES

CONGE

APRES-MIDI D'ALTERNANCE (Une demi-classe a l'école, l'autre est en congé.)

Horaire des classes 1H et 2H de Cheyres

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h10 2H 11h30	08h10 2H 11h30	08h10 1H 11h30 2H	08h10 2H 11h30	08h10 2H 11h30
13h15 1H 15h30 2H	13h15 1H 15h30		13h15 1H 15h30 2H	13h15 1H 15h30

Horaire des classes 3H de Châbles et de 3H/4H de Cheyres Pavillon

Le demi-jour de congé supplémentaire est défini et annoncé en temps voulu aux parents concernés. Un éventuel jour férié ne change rien à l'alternance établie.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h10	08h10	08h10	08h10	08h10
11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
13h15	13h15		13h15	13h15
15h30	15h30		15h30	15h30

Horaire de la classe 6H de Cheyres

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h10	08h10	08h10	08h10	08h10
11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
13h15	13h15		13h15	13h15
15h30	15h30		15h30	15h30

Horaire des classes 5H, 7H et 8H de Châbles

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h10	08h10	08h10	08h10	08h10
11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
13h15	13h15		13h15	13h15
15h30	15h30		15h30	15h30

HORAIRE D'EDUCATION PHYSIQUE

	Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
8h10-9h40	6-8H *en alternance* *EP/natation*	2H Marika	1H-2H Pascaline ou Laurence 1H-2H Annick	4H Sabine	2H Laurence
9h55-11h25	5-7H *en alternance* *EP/natation*	3H Cindy	5H Alexandre	3H Laurence	2H Annick
13h15-14h15	4H Sabine	7H Florence		1H-2H Clotilde	6H Améline
14h35-15h35	3H Sarah			8H Nathalie	3H Cindy

CALENDRIER DE NATATION

Août	**31** 5H-6H				
Septembre	**7** 7H-8H	**14** 5H-6H	**21** 7H-8H	**28** 5H-6H	
Octobre	**5** 7H-8H	**12** 5H-6H			
Novembre	**2** 7H-8H	**9** 5H-6H	**16** 7H-8H	**23** 5H-6H	**30** 7H-8H
Décembre	**7** 5H-6H	**14** 7H-8H			
Janvier	**11** 5H-6H	**18** 7H-8H	**25** 5H-6H		
Février	**1** 7H-8H	**15** 5H-6H	**22** 7H-8H	**29** 5H-6H	
Mars	**7** 7H-8H	**14** 5H-6H	**21** 7H-8H		
Avril	**11** 5H-6H	**18** 7H-8H	**25** 5H-6H		
Mai	**2** 7H-8H	**9** 5H-6H	**23** 7H-8H	**30** 5H-6H	
Juin	**6** 7H-8H	**13** 5H-6H	**20** 7H-8H	**27** 5H-6H	

ACTIVITÉS SPORTIVES À L'ÉCOLE

Education physique

Une tenue de sport adaptée est exigée. Dès la 3H, les élèves doivent disposer de chaussures à semelles dures (baskets) ne marquant pas le sol. Pour des raisons pratiques, les enfants de 1H à 4H viennent à l'école en tenue de gymnastique le jour où ils ont cette discipline à leur programme.

Un élève qui n'a pas toutes ses affaires ne peut pas participer à la leçon, il est en revanche tenu d'y assister.

En cas de dispense d'éducation physique, motivée et signée d'un parent (ou validée par un certificat médical), l'élève demeure sous la responsabilité de son enseignant et doit donc assister à la leçon.

Natation

Les leçons de natation sont données par Mme Célia Bugnon accompagnée du maître de classe à la piscine du Stavia, à Estavayer-le-Lac. Elles ont lieu le lundi matin, en alternance avec l'éducation physique, et concernent les classes de 5H-6H-7H-8H.

Le bonnet de bain est obligatoire, de préférence en latex pour gagner du temps au séchage.

Les filles portent un maillot de bain « 1 pièce » et les garçons un caleçon de bain.
Pour des raisons d'horaire des bus assurant les déplacements, la douche après le cours se prend rapidement **avec possibilité de savon.**

Pour des motifs de sécurité, un certificat médical est exigé dans le cas d'élèves souffrant d'un problème de santé tel que maladie cardiaque, diabète, asthme, trouble de l'oreille interne, infection, eczéma, molluscum… Les autres demandes de dispenses sont faites par écrit, motivées et signées d'un parent.

En cas de verrues plantaires ou autres infections mycosiques, l'élève est tenu de porter des chaussons de bain (vendus en pharmacie) afin d'éviter la contamination.

Des contrôles sont effectués périodiquement.

LES ACTIVITES CREATRICES SUR TEXTILE (ACT)
LES ACTIVITES CREATRICES MANUELLES (ACM)

Programme pour les 5H, 6H, 7H et 8H :

Les 5H et 6H participent à 2 unités d'activités créatrices par semaine.
Les 7H et 8H participent à 3 unités d'activités créatrices par semaine.

Pour les cours d'ACT à Cheyres, des pantoufles sont à disposition sur place.

La classe est séparée en 2 groupes qui travaillent en alternance :

- en activité créatrice manuelle (ACM) dans leur salle de classe, avec leur maître
- en activité créatrice sur textile (ACT) dans la salle de couture du bâtiment scolaire primaire de Cheyres, avec Monique Wilhem

Lors d'absence à un cours, veuillez avertir Madame Monique Wilhem en appelant directement à l'école de Cheyres : 026/ 663 50 76 ou 077/ 429 17 94

HORAIRE DES ACTIVITES CREATRICES TEXTILES (ACT)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	8H Elodie/Nathalie		7H Céline	
	6H Marie-Laure		5H Alexandre	

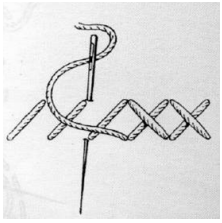

En ACT, nous utilisons beaucoup de matériel de récupération comme :

- anciens draps, tissus, tricots, lainage, cuir (vestes, bottes),
- laine,
- boutons,
- …

Nous les acceptons volontiers si vous décidez de faire un jour vos fonds d'armoires !
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Monique Wilhem

(026/ 663 50 76 ou 077/ 429 17 94)

HORAIRES DES BUS SCOLAIRES

Châbles	7h55	**11h35**	**13h00**	15h35
Cheyres	8h00	**11h40**	**13h05**	15h40
Cheyres	8h00	**11h40**	**13h05**	15h40
Châbles	8h05	**11h45**	**13h10**	15h45

Deux bus acheminent les élèves dans les villages abritant les classes respectives, tous les deux selon le même horaire.
Un petit bus de 25 places est réservé aux élèves des classes enfantines **et à la classe de 3H de Châbles**. Il est équipé de ceintures de sécurité dont le port est obligatoire.

Un grand bus de 41 places transporte les autres élèves.

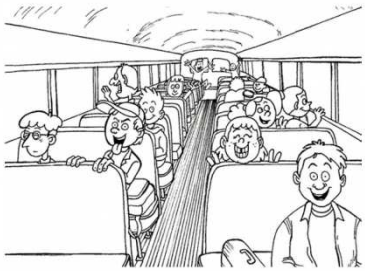

Le plan d'occupation des bus a été établi en fonction des villages de domicile des élèves. Dans le cas où un élève se rend dans un autre village que celui de son domicile, pour un repas de midi ou après l'école, il est prié de prendre le grand bus.

Classes	Bus
1H-2H	Toujours le petit bus
3H de Châbles Mlle Michel	**Toujours le petit bus**
3H-4H de Cheyres	Toujours le grand bus
5H	Toujours le grand bus
6H	Toujours le grand bus
7H	Toujours le grand bus
8H	Toujours le grand bus

REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Ce règlement s'adresse à tous les élèves du cercle scolaire de Cheyres et Châbles.

Lieux d'attente

Les élèves et les adultes qui les accompagnent se rendent sur la place d'embarquement 10 minutes, au plus tôt, avant l'arrivée du bus.

Embarquement-débarquement

Les élèves montent à l'avant et descendent à l'arrière du bus.

Cheyres
Embarquement :
Les élèves attendent dans la cour à côté de l'arrêt de bus en colonne par deux. Une fois le bus immobilisé, ils entrent dans le véhicule un à un, dans le calme.

Débarquement :
Les élèves attendent le départ du bus pour traverser la route sur le passage piéton.

Châbles
Embarquement :
Les élèves qui prennent le bus pour Cheyres attendent derrière la barrière de la cour. Ils s'avancent en colonne lorsque le bus est à l'arrêt.

Débarquement :
Les élèves qui viennent de Cheyres attendent le départ du bus pour traverser la route sur le passage piéton.

Occupations des places – transport

Le petit bus n'est pas autorisé à transporter des passagers adultes.
Il est interdit de réserver des places.
Les élèves restent assis à leur place jusqu'à l'arrêt total du bus.
Dans les bus équipés de ceintures, il est obligatoire de s'attacher.

Comportement des élèves

Chacun respecte les autres usagers et le matériel.
L'accès à la porte de sortie doit être libéré pour les personnes qui descendent.
Les bousculades et les cris sont interdits.
Il est interdit de manger dans les bus. D'éventuels détritus sont déposés dans les poubelles.
Les ballons et rollers doivent être transportés dans des sacs.
Dans le bus ou sur les places d'embarquement, tous les élèves obéissent aux consignes des différents intervenants (enseignants, chauffeurs ou personnes mandatées).

Chauffeurs

Les élèves saluent le chauffeur et respectent ses consignes.
Ils ne le dérangent pas pendant les courses.
Le chauffeur intervient auprès des passagers en cas de besoin et sur la base de ce règlement. Il peut interpeller un (des) élève(s) sur-le-champ, signaler les dysfonctionnements aux enseignants, à la responsable d'établissement et/ou au bureau communal.

Sanctions

Dans le cas de non-respect desdites règles, la direction des TPF et/ou le conseil communal, après concertation avec les autres intervenants, peut aller jusqu'à exclure un élève du transport scolaire pour une certaine durée.

Responsable d'établissement
Florence Pittet-Goumaz

Responsable du garage TPF,
Estavayer-le-Lac
Frédéric Guillet

SECURITE ET RECOMMANDATIONS

Les parents sont seuls responsables de la sécurité de leur enfant sur le chemin de l'école.

Les élèves de 1H et 2H reçoivent un triangle orange, les élèves de 3H reçoivent un triangle jaune. Les enfants les portent autour de leur cou pour chaque déplacement sur le chemin de l'école.

La gendarmerie cantonale donne régulièrement des leçons d'éducation routière dans les classes. Elle rappelle notamment que le vélo n'est conseillé aux élèves qu'à partir de la 6H, avec le port d'un casque fortement recommandé !

Il est inutile que les enfants arrivent sur la place de l'école trop longtemps avant l'heure de l'entrée en classe : 10 minutes sont largement suffisantes. Les enfants attendent dans la cour.

Par mesure de sécurité et de respect pour le voisinage, les ballons destinés aux jeux durant les récréations sont interdits. Les enseignants fourniront des balles en mousse qui resteront à l'école.

Les vélos sont interdits dans les cours d'école.

Il est recommandé, dans la mesure du possible, de se rendre à l'école à pied. Si le transport se fait en voiture, les parents doivent impérativement parquer leur véhicule dans le parking et accompagner les enfants dans la cour d'école à pied. **Attention: le nouveau pavillon scolaire à Cheyres est situé en face de l'école actuelle. Veuillez faire preuve de la plus grande prudence et roulez au pas!**

Priorité à la sécurité de nos enfants

L'arrêt des véhicules sur la chaussée est dangereux. C'est pourquoi, nous vous demandons impérativement de parquer votre véhicule sur les zones de parcage suivantes :

A Châbles : derrière la grande salle côté lac.

A Cheyres : devant la grande salle.

Et si on allait à l'école… « pedibus » ?

Se rendre à l'école à pied est une habitude saine, économique et, de plus, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le système fonctionne de la façon suivante :
Un parent attend les enfants inscrits, aux arrêts Pedibus marqués par un panneau, et les accompagne jusqu'à l'école ou jusqu'à l'arrêt de bus. De même pour le trajet du retour, entre l'école et/ou l'arrêt de bus et le domicile des enfants.

Ce sont les parents utilisateurs qui déterminent les horaires, l'emplacement des arrêts et le tracé du trajet suivi par Pedibus.
Les parents s'organisent également entre eux pour établir les tournus : ce sont eux qui mènent le cortège d'élèves à tour de rôle sur le chemin de l'école.

En vue de la prochaine rentrée scolaire, la coordination Pedibus Fribourg – récemment créée – propose d'organiser des séances d'information pour les parents qui seraient intéressés à mettre en place le système Pedibus dans leur quartier ou leur village.
Cette association se tient par ailleurs prête à les épauler dans la mise sur… pied de Pedibus.
La Coordination Pedibus est intégrée à l'ATE (Association Transport et Environnement) et bénéficie notamment du soutien de la Direction cantonale de la Santé et des Affaires sociales ainsi que de Promotion Santé Suisse.

<u>Aide et contact:</u>

Tel 026 915 30 74
Site internet : www.pedibus.ch
E mail : fribourg@pedibus.ch

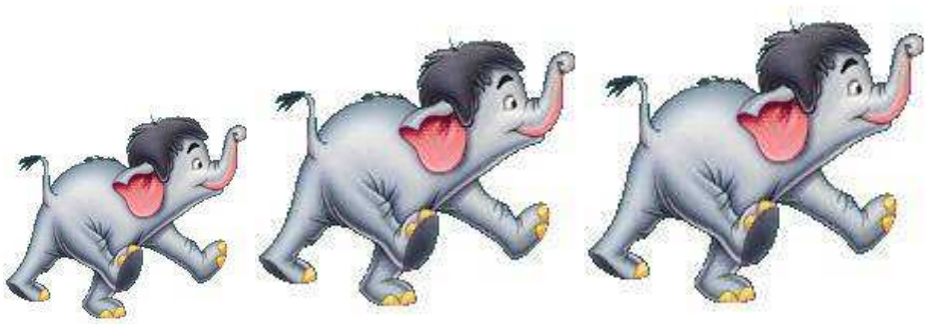

COMPORTEMENT DANS LE CADRE DE L'ECOLE

Afin de garantir une atmosphère agréable - dans les classes, les bâtiments scolaires et leurs abords - et un climat favorable au quotidien à l'apprentissage et la vie de chacun…

….quelques pistes à suivre

- Respect des autres, refus de toute forme de violence physique ou verbale
- Saluer les adultes que l'on rencontre
- Prendre soin des lieux et du matériel mis à disposition, maintenir ordre et propreté sur et dans son pupitre ainsi que dans la classe
- Rester calme dans le vestiaire et respecter les objets d'autrui
- Mettre ses déchets dans les poubelles

Et …

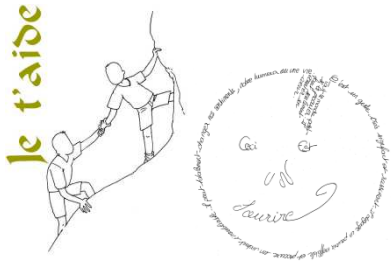

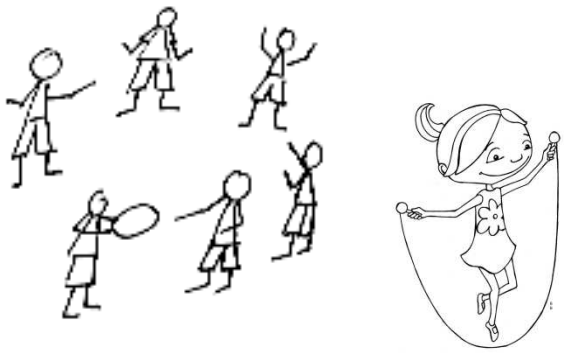

CHARTE INTERNET

Dans notre classe, nous avons la possibilité d'utiliser Internet. Ensemble, nous avons parlé des avantages et des risques engendrés par cet outil d'information rapide, efficace mais truffé de pièges. Nous avons décidé de mettre en place quelques règles d'utilisation.

À l'école, je n'utilise l'accès à Internet qu'avec l'autorisation de mon enseignant/e.

Je n'ai pas le droit de publier du contenu sur le site de ma classe sans l'autorisation des enseignant/e/s. Je ne modifie pas les pages réalisées par mes camarades sans leur accord.

Je n'ouvre pas les courriels avec des documents joints d'un expéditeur inconnu. J'assume la responsabilité de mes courriels.

Lorsque je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle à un adulte de confiance.

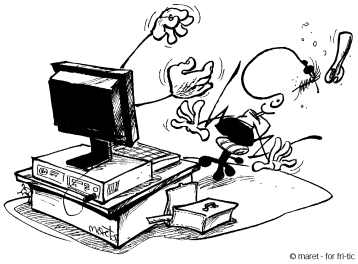

De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par les droits d'auteur; je ne peux pas en disposer librement.

Lorsque je publie des informations sur Internet, je cite les sources des images et des textes que j'utilise ou bien je produis mes propres documents.

Je ne peux pas publier des injures, des propos racistes ou diffamatoires dans des sites, forums, livres d'or.

La publication de photos de personnes sur Internet ne peut se faire qu'avec leur accord; les noms d'élèves ne peuvent en aucun cas figurer avec leur photo sur le site scolaire.

Je garde mes mots de passe pour moi, ils sont comme les clés de ma maison.

Tout ce que je trouve sur Internet n'est pas forcément vrai et à jour.

Je ne donne pas d'informations personnelles (nom, n° de téléphone, adresse de courriel, photo) à des personnes inconnues que je rencontre dans des forums, des « chats ».

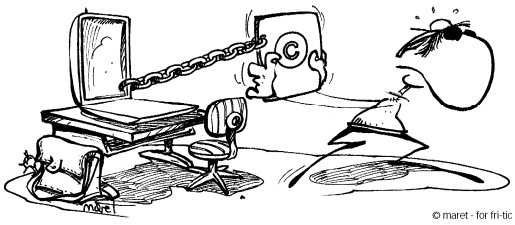

CAMP DE SKI ET ACTIVITES

Pour les élèves de 5H, 6H, 7H et 8H, le traditionnel camp de ski est agendé du

lundi 4 au vendredi 8 janvier 2016

à Stöckalp dans le canton d'Obwald.

Les locaux permettent d'accueillir facilement nos nombreux élèves ainsi que leur équipe de cuisine, leurs enseignants, accompagnants et moniteurs !
La station de sports d'hiver de Melchsee-Frutt comporte des pistes de ski et de snowboard.

N'hésitez pas à visualiser les lieux en visitant le site **www.melchsee-frutt.ch**

Les élèves de 1H à 4H réaliseront diverses sorties durant l'année scolaire.
Des informations suivront en temps voulu.

CATECHISME ET ENSEIGNEMENT BIBLIQUE INTERRELIGIEUX ROMAND (ENBIRO)

Le système scolaire fribourgeois intègre dans sa grille horaire la possibilité, pour les enfants concernés, de suivre le catéchisme. Si votre enfant est de confession catholique ou réformée, il peut bénéficier du cours dispensé par un/une catéchiste pendant les heures d'école.

Parallèlement au catéchisme, un cours est dispensé par le/la maître/sse d'école de votre enfant. Il s'agit d'une découverte et sensibilisation aux différentes cultures et religions du monde. Cet « enseignement biblique interreligieux romand » (Enbiro) permet de prendre connaissance de l'histoire des religions et d'approcher d'autres manières de concevoir la vie et notre rapport au monde. Un chemin vers les autres religions, vers la tolérance, et une possibilité de découvrir les nombreux points communs entre les habitants de notre terre.

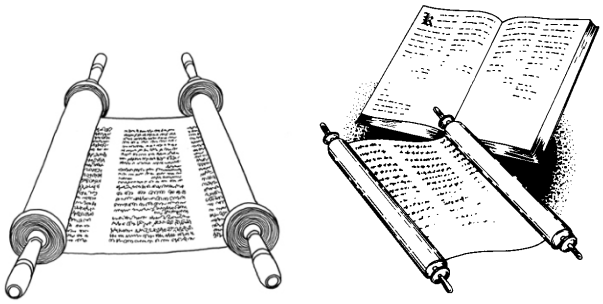

Dans le cas où vous ne désireriez pas que votre enfant participe à l'un ou à l'autre de ces cours, pensez à demander à l'enseignant/e une déclaration de renonciation à l'enseignement religieux ou « culture des religions » qui, dûment remplie et signée, sera contresignée par l'inspecteur scolaire.

MEDECINE SCOLAIRE

Pendant sa scolarité, votre enfant sera soumis périodiquement à un examen médical qui a pour but de :

- Détecter et traiter d'éventuels problèmes de santé qui pourraient perturber ses facultés d'apprentissage
- Appliquer les vaccinations prévues en fonction de son âge
- Faire de la prévention et promotion de la santé

L'examen médical à l'école enfantine et lors du dernier cycle primaire (8H) est obligatoire dans le canton de Fribourg. Les enfants de l'école enfantine sont dispensés de cet examen s'il a déjà été effectué chez le pédiatre ou le médecin de famille à l'âge de 5 ans.
Les bases légales se trouvent dans le règlement du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention, ainsi que dans les deux ordonnances d'application du 8 mars 2005.

Adresse :
Service du médecin cantonal
Chemin des Pensionnats 1
1700 Fribourg
026/305 79 80

Le médecin scolaire de notre cercle est le Dr Cédric Amstutz, médecin généraliste à Estavayer-le-Lac.

à à @ @ Pour en savoir plus :	http://www.fr.ch/smc/fr/pub/medecine_scolaire.htm

Poux dans les écoles

Véritables serpents de mer des classes et des familles, les poux s'invitent trop souvent sur la tête de nos élèves. Afin d'aider à leur élimination durable, une professionnelle de la santé viendra épisodiquement contrôler les chevelures, donner les informations utiles aux parents et s'assurer de leur bonne application afin que la chaîne contagieuse des poux soit stoppée.

Le pou de la tête est un parasite typiquement humain et il ne transmet pas de maladies sauf en cas d'infestation massive et de longue durée. Il affectionne tous les cuirs chevelus sans distinction de classe sociale ou de propreté. Ce n'est pas une maladie humiliante, mais un incident qu'il est aisé de traiter.

Qu'est-ce qu'un ?

C'est un petit insecte grisâtre de 3 millimètres qui se nourrit de sang humain.
Il s'accroche à la base du cheveu, plutôt au niveau de la nuque et derrière les oreilles où il dépose ses œufs appelés lentes. De couleur blanche, ces dernières ont une forme comparable à celle d'un grain de riz. Elles peuvent être confondues avec des pellicules mais, contrairement à celles-ci, elles sont solidement accrochées au cheveu.
La durée du développement de la lente pour devenir pou adulte est de 17 jours. Les poux ne volent pas et ne sautent pas. Ils ont 6 pattes munies de petits crochets et marchent relativement vite. Leur durée de vie sur l'homme est de 1 mois; dans un environnement domestique (température d'une chambre), elle est d'une semaine. Les poux résistent à l'eau et aux shampooings traditionnels.

Comment attrape-t-on des ?

La transmission se fait par contact direct de cheveux à cheveux, ou par l'intermédiaire d'objets tels que brosses à cheveux, bonnets, écharpes.

Quels sont les symptômes lorsque l'on a des ?

Démangeaisons surtout dans la région de la nuque et derrière les oreilles. La présence de lentes peut être constatée à la base des cheveux.

Quels sont les moyens de traitement contre les ?

Le pou résiste à l'eau et aux shampooings traditionnels. Demandez à votre pharmacien un produit spécifique sous formes d'aérosols, lotions, shampooings ou poudres.

- ***L'usage incorrect et incomplet de produits contre les poux peut favoriser l'apparition de phénomènes de résistance. Pour l'éviter, il faut suivre scrupuleusement le mode d'emploi - dosage et durée du traitement***
- ***Tout traitement nécessite une deuxième application après 7 à 10 jours afin de s'assurer que les lentes sont également détruites***
- ***Attention, certaines substances ou pratiques peuvent neutraliser l'effet des traitements. Evitez vinaigre, revitalisants, chlore (piscines), séchage au foehn***
- ***L'emploi du peigne anti-lentes (petit peigne avec des dents très serrées) est indispensable, il permet de décoller les lentes après le shampooing. Le peignage doit s'effectuer la tête en bas, en passant le peigne de la nuque vers la pointe des cheveux.***

Quels sont les moyens de prévention afin d'éviter la propagation des ?

- Contrôler toute la famille et traiter les personnes contaminées. Prévenir l'enseignante de votre enfant.
- Laver soigneusement toute la literie, les habits, peignes et brosses à une température d'au moins 60 degrés.
- Mettre dans un sac poubelle hermétiquement fermé pendant 4 semaines ou congeler (-10 à -15 degrés) pendant 1 jour ce qui ne peut être lavé à cette température - tels que peluches, écharpes, grosses vestes, pulls en laine, etc…
- Attirer l'attention de l'enfant sur la nécessité d'éviter l'échange d'effets personnels tels que brosse à cheveux, barrettes, bonnets, écharpe. Conseiller à l'enfant de ranger bonnet et écharpe dans la manche de sa veste.
- Surveiller la chevelure et la garder propre, un retour du pou est toujours possible !

EDUCATION ET INFORMATION SEXUELLE

L'éducation exige de l'écoute, de l'attention, des compétences théoriques et humaines. Pour ce qui touche au corps et à la sexualité, elle exige aussi une fine connaissance de la psychologie enfantine et une maîtrise de la façon d'informer l'enfant avec des mots adéquats.
Souvent interpellés par des informations qui les dépassent ou les effraient, les enfants ont besoin de réponses simples, claires et surtout adaptées à leur âge.
Pour vous aider dans cette tâche, nous faisons appel au planning familial et information sexuelle. La présence d'une personne extérieure à l'école et à la famille, formée à cette tâche, permet de créer un climat favorable à l'information sur le corps, le respect qui lui est dû, son développement et la sexualité.
Les enfants de 1H-2H, 4H, 6H et 8H bénéficient de ces séances adaptées, bien évidemment, à leur âge. Préalablement, les parents sont invités à une séance d'information, donnée par l'animatrice du cours, à laquelle il leur est vivement recommandé de participer.

Adresse :
Service de planning familial et d'information sexuelle
Rue de la Grand Fontaine 50
1700 Fribourg 026/305 29 55

Pour en savoir plus :	http://admin.fr.ch/spfis/fr/pub/index.cfm

SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE

La loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires est axée sur la prévention, la promotion de l'hygiène bucco-dentaire, la lutte contre la carie, etc. Elle oblige les communes à s'assurer que les contrôles soient effectués chaque année auprès de tous les élèves et que les soins conservatoires soient réalisés. Le service de contrôle sera assuré depuis le 1er janvier 2016 par Dentalys, en collaboration avec les autorités scolaires, dans nos villages. Les soins conservatoires seront prodigués dans les locaux de Dentalys à Estavayer-le-Lac.
Le contrôle est obligatoire (sauf pour les enfants qui ont une attestation de leur dentiste privé qui assure d'un suivi régulier). Le contrôle et les traitements sont à charge des parents.

Pour en savoir plus :	www.admin.fr.ch/dsas/fr/pub/organisation/service/service_dentaire_scolaire.htm

LE SERVICE AUXILIAIRE SCOLAIRE D'ESTAVAYER-LE-LAC (SAS)

- … s'adresse à tous les enfants en âge de scolarité obligatoire, domiciliés dans la Broye et dans le Lac, qui présentent des difficultés à l'école, dans leur développement, leurs relations ou leur environnement.

- … comprend des professionnels de la santé dans les domaines de la psychologie, de la logopédie et de la psychomotricité.

- … propose des entretiens et des conseils, des bilans, des mesures de soutien, des thérapies.

Le recours à ce service est gratuit s'il est approuvé par l'inspecteur scolaire. Les spécialistes interviennent sur demande des parents et/ou des enseignants. Les parents peuvent s'adresser directement à ce service. Les spécialistes travaillent en collaboration avec l'école. Chaque intervenant est soumis au secret professionnel.

Permanence

Une permanence est ouverte en principe un jeudi par mois, de 17 h à 18 h, dans les bureaux des thérapeutes, au CEP à Estavayer-le-Lac, sans rendez-vous.

Des consultations ou demandes d'informations sont possibles à tout autre moment sur simple rendez-vous. Elles sont gratuites. La discrétion est assurée.

Adresse :
Centre éducatif et pédagogique
Rte d'Yverdon 19
Case postale 664
1470 Estavayer-le-Lac
026/663 91 10

Pour en savoir plus :	http://www.cepinstitution.ch/

QUELQUES SERVICES PROFESSIONNELS

Office familial Fribourg
Paar- und Familienberatung Freiburg

Un espace de paroles pour le couple et la famille

- Consultation conjugale et familiale
(conseil conjugal, thérapie de couple, entretien de famille, suivi individuel)

- Médiation familiale
(lors de séparation, divorce, conflit autour du droit de visite, conflit intergénérationnel)

- Groupes de paroles et ateliers pour adultes et enfants

Pour tout renseignement : 026 / 322 10 14 (du lundi au vendredi de 8h à 12h)
Rue de Romont 29-31, CP 1131, 1701 Fribourg
www.officefamilial.ch
info@officefamilial.ch

As'trame Fribourg

Lors d'un deuil, d'une séparation ou d'un divorce, face à la maladie d'un proche…

Les accompagnements que propose As'trame sont spécifiquement destinés à prévenir les conséquences négatives des ruptures de liens, sur la vie des enfants comme sur celle des adultes.

As'trame Fribourg

Rue de Romont 29-31
Case postale 571
CH-1701 Fribourg

fribourg@astrame.ch

www.astrame.ch

079 256 44 31

BIBLIOTHEQUE

Horaires :

Mardi	14h00-17h00
Mercredi	15h30-18h00
Jeudi	18h30-20h30
Vendredi	15h00-19h00
Samedi	09h30-11h30

Adresse:

Bibliothèque publique
Rte de la Chapelle 33
1470 Estavayer-le-Lac
026/663 95 08

Pour en savoir plus :	http://www.estabiblio.ch

LUDOTHEQUE

Horaires :

Mercredi	16h00-18h00
Vendredi	16h00-18h00
Samedi	09h30-11h30

Adresse (dès la rentrée scolaire) :

Ancien bâtiment communal
Route d'Yverdon 122
1473 Font
026/663 34 18

Pour en savoir plus :	http://www.ludo-broye.ch

DEMANDES DE CONGE

Selon les directives du département de l'instruction publique, les enseignants ne peuvent pas octroyer de congés pour prolonger des vacances ou des jours fériés.

«Les congés spéciaux peuvent être accordés pour faire face à des événements ou des déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent être planifiés (par exemple, événements familiaux d'une grande importance, fête religieuse, deuil). Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas des motifs justifiés ni à la fin de l'année scolaire, ni à un autre moment de l'année. »

- Demande de congé avec **motif justifié**, jusqu'à trois jours :

  La demande est adressée **un mois à l'avance à la responsable d'établissement** et elle doit être motivée.

- Demande de congé avec **motif justifié**, supérieure à trois jours :

  La demande écrite est adressée **un mois à l'avance à l'inspecteur scolaire** et elle doit être motivée.

ABSENCES

Toutes les absences imprévues d'un élève (maladie, accident...) doivent être signalées à l'enseignant au plus tard le jour même. L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée par les parents au moyen d'une déclaration médicale dès qu'elle dépasse cinq jours de classe.

Lorsque l'enseignant ne reçoit pas d'avis des parents, il est tenu de prendre contact avec ces derniers pour déterminer ce qu'il en est.

Si un enfant manque à l'appel sans justification et que sa famille n'est pas joignable, l'enseignant en avise la responsable d'établissement en début de classe.

Dans ce cas de figure, la responsable d'établissement entame la procédure de recherche qu'elle juge nécessaire pour retrouver cet enfant.

ABSENCES INJUSTIFIEES

Selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non-justifiée d'un élève est illégitime. Ces absences font l'objet d'une dénonciation à la Préfecture et peuvent être sanctionnées par une amende.

ABSENCE DE COURTE DUREE (médecin, dentiste…)

Ce document vous permet de communiquer à l'enseignant les éventuelles absences prévues telles que rendez-vous chez médecin, dentiste,… **Ces informations peuvent également être notées dans le carnet journalier de votre enfant**.

✂----------

Information sur absence prévue

La demande est transmise **à l'avance** à l'enseignant au moyen de ce document.

Nom et prénom de l'élève :……

Classe……..

Absence le……..de…..... à ……

Motif……..

Signature des parents……

✂----------

Information sur absence prévue

La demande est transmise **à l'avance** à l'enseignant au moyen de ce document.

Nom et prénom de l'élève :……

Classe……..

Absence le……..de…..... à ……

Motif……..

Signature des parents……

✂----------

Information sur absence prévue

La demande est transmise **à l'avance** à l'enseignant au moyen de ce document.

Nom et prénom de l'élève :……

Classe……..

Absence le……..de…..... à ……

Motif……..

Signature des parents……